




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120220-19223-DE-1-1_0
Date de signature : 21/02/12
Date de réception : mardi 21 février 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.247

Séance publique du

20 février 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2012.**

Le 20/02/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 16/02/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Maurice CHAZEAU à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard DELOCHE à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE à M. Victor TONIN, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Alexandre GALLESE, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



12.07

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 20/02/12

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Victor TONIN

**Politique Publique** : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

**OBJET** : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2012. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public local de la ville d'Aix-en-Provence, est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Ses missions s'articulent principalement autour des interventions sociales, de l'action gérontologique et du handicap.

Le CCAS gère, au titre :

1) Des Interventions Sociales : l'accueil et le suivi des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), l'accueil et le traitement de demandes d'aides financières dans le cadre de l'aide sociale facultative (en urgence ou avec passage en commission hebdomadaire), l'aide sociale légale comme l'aide personnalisée à l'autonomie, les placements en institution, l'accompagnement social, majoritairement des personnes seules ou isolées mais aussi des familles, les problèmes d'endettement et la gestion budgétaire, des mesures d'accompagnement socio-éducatif liées au logement (ASELL), un dispositif de logements d'insertions, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) « Le Chêne de Mérindol », l'accueil et l'orientation des publics sans domicile fixe, le dispositif hivernal...

2) De l'Action Gérontologique : le soutien à domicile des personnes âgées (soins infirmiers à domicile, garde itinérante de nuit, aides à domicile, portage de repas à domicile, téléassistance, accompagnement véhiculé, petits travaux, amélioration de l'habitat), des actions d'animation avec le passeport loisirs, des activités culturelles et sportives, le flash 3<sup>ème</sup> âge, des foyers-restaurants, un foyer-logement « Le Sans-

Souci », un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Bastide du Figuier », un collectif de domiciles rue Maréchal Foch.

3) Du Handicap : un accueil et un service social spécialisé, des actions spécifiques en direction des personnes à mobilité réduite, des mesures d'accompagnement socio-éducatif liées au logement (ASELL) spécifiques, des actions pour la reconnaissance de la personne handicapée dans la cité.

C'est pourquoi, afin de continuer à maintenir ces différentes actions, il est nécessaire lors du vote du BP 2012, d'attribuer au CCAS une dotation d'un montant de 4 675 000 € (quatre millions six cent soixante quinze mille Euros) et d'échelonner cette somme en cinq versements tels que figurant ci-après :

Subvention 2010	Subvention 2011	Subvention 2012 4 675 000 €				
		1 <sup>er</sup> acompte février 935 000 €	2 <sup>ème</sup> acompte mars 935 000 €	3 <sup>ème</sup> acompte avril 935 000 €	4 <sup>ème</sup> acompte mai 935 000 €	Solde juin 935 000 €
4 600 000€	4 650 00 €					

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au CCAS les versements de subventions relatifs à l'exercice 2012, tels que vus précédemment ;

- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville, ligne 92520.657362-1724 qui présente les disponibilités nécessaires.

**2012.247 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITÉS D'ATTRIBUTION  
DE LA SUBVENTION 2012.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 43</b>
<b>Présents</b>	<b>: 38</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 9</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 43</b>
<b>Pour</b>	<b>: 43</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard GERACI, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine SILVESTRE

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/02/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.